

**Bureau du 14 janvier 2002**

**Décision n° B-2002-0390**

commune (s) : Vernaison

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située rue du Port Perret et appartenant à Mme Torcheux**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière -  
Service opérationnel - Subdivision sud

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 4 janvier 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0379 en date du 21 décembre 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir, en vue de la création d'un trottoir rue du Port Perret à Vernaison, une parcelle de terrain de 17 mètres carrés appartenant à madame Torcheux.

Aux termes du compromis soumis au Bureau, madame Torcheux céderait ladite parcelle au prix de 777,49 € (5 100 F) admis par le service des domaines ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2001-0379 en date du 21 décembre 2001 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** ledit dossier d'acquisition et notamment le compromis sus-visé.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - Le montant** de cette acquisition ainsi que les frais d'actes notariés, estimés à 457,35 € (3 000 F), seront à imputer au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2002 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0499.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,